



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_06-DE

SLO

DCM 25.04.06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
6 octobre 2025

Date de convocation :
3 octobre 2025

Objet :

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

Recrutement de saisonniers

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Aude DERVILLERS a donné procuration à Mme Nathalie LEGRAND ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à M. Michaël DELHAYE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- M. Thierry DISSAUX a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Laurent DANIEL est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.332-23 (2°),



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le **13 OCT. 2025**

ID : 062-216204735-20251006-25_04_06-DE

SLO

DCM 25.04.06

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de juin 2026 à septembre 2026 pour faire face au surcroît de travail durant cette période car celle-ci correspond essentiellement à la période estivale des congés payés.

Il est donc proposé de créer :

- 24 emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité sur la période de juin 2026 à septembre 2026 et de rémunérer ces agents à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine ;
- 4 emplois non permanents d'adjoints administratifs pour un accroissement saisonnier d'activité sur la période de juin 2026 à septembre 2026 et de rémunérer ces agents à l'indice brut 367 sur la base de 35 heures par semaine.

Il est précisé que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement dès l'évolution des textes.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Maire pour la création de 28 emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité sur la période de juin 2026 à septembre 2026 et précise que l'indice de traitement de ces agents sera revalorisé automatiquement dès l'évolution des textes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
10 oct. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.